

Démétropolisation - Création du premier pôle national de contrôle à distance des particuliers à Châteaudun le 1^{er} septembre 2021

1. Contexte

Dans le contexte de relocalisation de services des métropoles vers les territoires, la mise en place de 5 pôles nationaux de contrôle à distance des particuliers (PNCDP) a été décidée, entre 2021 et 2023.

Le premier pôle sera installé à Châteaudun (DDFiP 28) le 1^{er} septembre 2021.

2. Missions du PNCDP de Châteaudun

Doté d'une compétence nationale, le PNCDP réalisera des contrôles sur pièces (CSP) des dossiers simples des particuliers et participera aux campagnes de courriers automatiques d'incitation à régularisation.

Ces contrôles seront ciblés par des axes d'anomalies élaborés, définis et transmis périodiquement sous forme de listes de dossiers par le bureau SJCF-1D (ex MRV), quelle que soit la typologie des dossiers (IR seul, ISF/IFI seul, IR et ISF/IFI supérieurs au seuil, contribuables à fort enjeu sans activité professionnelle, détection de comptes à l'étranger...). Les liaisons avec le bureau SJCF-1D seront donc essentielles, afin d'effectuer un retour technique à la suite de l'exploitation des listes permettant de confirmer ou d'infirmer les anomalies ciblées et d'améliorer le ciblage de ses listes par le bureau SJCF-1D.

L'objectif est d'assurer une meilleure couverture du tissu fiscal des particuliers sur l'ensemble du territoire, le PNCDP venant en complément de l'activité des PCRPs afin de renforcer la présence de l'administration sur le contrôle des particuliers.

3. Volet Ressources humaines

Composition du PNCDP : le PNCDP de Châteaudun devrait être constitué dès septembre 2021 d'une équipe de 30 agents, dont 2 cadres A+ (un responsable de grade AFIPA et un adjoint) et de 28 cadres de catégorie A (11), B (16) et C (1).

Appel national à candidatures : il a été lancé sur Ulysse national le 16 décembre 2020 et a pris fin le 22 janvier 2021 (les fiches de postes publiées apportent des précisions sur la structure et les emplois proposés).

Le recrutement de l'adjoint au responsable du PNCDP n'entre pas dans le cadre de cet appel à candidature ; le poste sera pourvu dans le cadre du mouvement administratif des inspecteurs divisionnaires.

Priorités d'affectation :

Inspecteurs : La priorité est accordée aux agents des PCRPs situés, soit au chef-lieu de 10 directions de province, soit dans les 7 directions franciliennes listées supra¹. Si des postes sont encore à pourvoir à l'issue de cette affectation prioritaire, le recrutement se fait au choix.

Agents B et C : La priorité de rang 1 est identique à celle des inspecteurs. La priorité fonctionnelle (de rang 2) s'applique ensuite aux agents de tous les autres PCRPs et aux agents des SIP (France entière). Si des postes sont encore à pourvoir à l'issue de ces affectations

¹ Les 17 départements sont :

- en province : Loire-Atlantique, Ille-et-Vilaine, Nord, Bas-Rhin, Rhône, Alpes-Maritimes, Bouches du Rhône, Hérault, Haute-Garonne, Gironde ;
- en Île-de-France : Paris, Yvelines, Seine et Marne, Val de Marne, Val d'Oise, Essonne, Hauts-de-Seine.

prioritaires, les agents sont affectés à l'ancienneté administrative après prise en compte des priorités légales.

Préfiguration du pôle : Le chef du pôle, qui prendra ses fonctions au plus tard le 1^{er} mars 2021, pilotera dans un premier temps, en lien étroit avec la DDFIP d'Eure-et-Loir, le projet d'installation et la préfiguration du service (suivi des travaux, recrutement et installation des équipes, mise en place logistique...).

Formation des agents : Les agents seront invités à suivre les formations nécessaires à l'exercice de leurs missions, en fonction de leur expérience professionnelle antérieure. Le parcours proposé comprendra des formations à effectuer lors de la prise de poste (fondamentaux du contrôle fiscal des particuliers) et sera complété de formations de perfectionnement échelonnées dans le temps afin de permettre aux agents de monter en puissance sur les dossiers traités.

Le plan national de formation (PNF) 2021 présentera le parcours de formation mis en place, ainsi que les formations à effectuer à la prise de fonction.

4. Installation des agents le 1^{er} septembre 2021

Situation immobilière : Le PNCDP sera installé au sein du Centre des Finances Publiques de Châteaudun situé 14 rue de la Madeleine, qui accueille déjà d'autres services (SGC, CDL, PCR, SIP-SIE, cadastre). Le pôle devrait occuper le 1^{er} étage du bâtiment.

Le bureau SPIB-2C et la DDFIP 28 travaillent de concert sur cette thématique immobilière (propositions de plans, visites sur site de l'architecte et du bureau d'études, devis...) afin que les travaux d'aménagement débutent au second trimestre 2021 pour accueillir les agents du PNCDP au 1^{er} septembre 2021.

Sujets techniques et applicatifs : En lien avec la DDFIP 28 et les bureaux de centrale compétents (CAP NUMERIQUE, SI, GF-1B...), le bureau SJCF-1A expertise différents sujets techniques afin qu'au 1^{er} septembre prochain les agents affectés au PNCDP de Châteaudun disposent de l'ensemble des outils nécessaires à l'exercice de leurs missions.²

² Serveurs pour le stockage des dossiers dématérialisés, ordinateurs portables et lignes de téléphonie en nombre suffisant, système de visioconférence, besoins en connectiques et mopieus, accès aux applications métiers (en accès national), etc.